SI. 108, v. 1. सामान्यविधिप्राप्तेषु विशेषेगाानुपिष्टिषु कथं कर्त्तव्यं स्यादिति यदि संशयो भवेत् तदा ॥ (C.)

SI. 109, v. 1. ब्रह्मचर्चागुत्तधर्मणा वर्ङ्गमीमांसाध-र्मशास्त्रपुराणागुपवृद्धितो वेदो ऽधिगतः ॥ (Coull.)

Sl. 110, v. 2, a. ADAN AND ATENT. Le premier mot de cet hémistiche s'est déjà rencontré deux fois dans le texte de Manou (liv. III, sl. 187, v. 2, et liv. VIII, sl. 60, v. 2), et Jones lui a donné chaque fois un sens différent, quoique le commentateur présente toujours la même interprétation (Voyez plus haut p. 371 et 459). Ainsi dans le troisième livre (sl. 187, v. 2), Jones traduit de la manière suivante: «Let the performer of them invite, with due honour, such Brahmens, as have been mentioned; usually one superiour, who has three inferiour to him. » Voici le texte:

निमल्लयेत त्रावरान् सम्यागुप्रान् यथोदितान् ॥

Dans le huitième livre (sl. 60, v. 2), au contraire, sa traduction porte : « . . . the cause should be decided by the Brāhmen who represents the king, having heard three witnesses at least. »

त्रवरैः साचिभिभाव्यो नृपत्राक्षणसिनधौ ॥

La version de Jones pour ce dernier passage offre évidem-